

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction des affaires maritimes*

### **Décision du 31 décembre 2015 portant désignation des préfets de région comme responsables de budget opérationnel (RBOP) du programme n° 205 «sécurité des affaires maritimes, pêche et aquaculture» pour les services territoriaux placés sous leur autorité**

NOR : DEVT1600359S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice des affaires maritimes, responsable du programme n° 205 « sécurité des affaires maritimes, pêche et aquaculture »,

Vu l'article 70 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la circulaire NOR : BUDB1323830C du 4 décembre 2013 relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les préfets de région sont nommés responsables, chacun en ce qui le concerne dans le ressort de sa région, des budgets opérationnels régionaux du programme n° 205 « sécurité des affaires maritimes, pêche et aquaculture ».

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 31 décembre 2015.

R. BREHIER